

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 5 AOUT 1881.

Rapport des Commissions réunies des Travaux publics et des Finances, chargées d'examiner le Projet de Loi allouant des Crédits spéciaux pour travaux d'utilité publique.

(Voir les nos 198 et 223, session 1880-1881, de la Chambre des Représentants, et 98, même session, du Sénat.)

Présents MM BALISAUX, Président, le Baron DE LABBEVILLE, PENNART et PIRÉ, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Projet de Loi soumis à vos délibérations vient d'être adopté par la Chambre des Représentants à la presque unanimité de ses membres; dans cette enceinte législative il a été convenu de laisser de côté, pour les discuter à la session prochaine, toutes les questions de principe; la discussion n'a donc pas duré longtemps; du reste, des observations variées avaient été présentées dans les sections, et des questions nombreuses adressées au Département des Travaux publics qui y a répondu. Tous ces documents peuvent être consultés par nous et ils nous dispensent d'un long rapport.

Les travaux à décréter sont, pour la plupart, destinés à achever des constructions commencées, à améliorer l'état de choses existant, à introduire dans notre outillage national ces changements, ces perfectionnements rendus utiles ou indispensables par les fluctuations économiques qui sont incessantes et qui entraînent après elles des progrès que nous ne pouvons négliger, sous peine de déchéance commerciale et industrielle, car nos voisins, stimulés par les mêmes causes, nous rendraient bientôt la lutte difficile sinon impossible.

Un million et demi est d'abord consacré au raccordement de routes, aux chemins de l'Etat et aux canaux, à la construction et à l'amélioration de routes, à l'établissement de chemins vicinaux aboutissant aux stations de chemins de fer et aux voies d'eau; évidemment, ces subsides ont une destination utile à notre prospérité agricole et industrielle; ils ne sont pas exagérés et même, si nous avons un désir à manifester, ce serait celui de voir en augmenter le

chiffre. Nous recommandons spécialement à notre Ministre des Travaux publics le rachat des ponts concédés dont les péages sont une entrave à la libre circulation et une grande perte de temps.

Une somme d'environ 8,000,000 de francs est affectée à diverses constructions, telles que celles d'un hôtel provincial à Bruges et à Hasselt, de la prison cellulaire de St-Gilles, enfin à la construction de plusieurs écoles normales.

Ce sont là aussi des travaux utiles, et nous pensons qu'on ne peut guère en contester l'heureuse destination. Mais les plus gros postes sont réservés aux travaux hydrauliques et aux chemins de fer.

Le Gouvernement, et avec raison, s'est surtout préoccupé d'empêcher, dans la mesure du possible, le retour d'inondations si désastreuses pour nos populations, de donner à nos voies navigables des dimensions plus convenables, de doter notre métropole commerciale d'installations qui rendent plus faciles nos exportations, en diminuant les pertes de temps et les frais exagérés qui pèsent si lourdement sur nos expéditions maritimes et augmentent le prix de nos marchandises au grand détriment de nos relations internationales.

Il ne nous reste qu'un vœu à émettre : c'est de voir le Gouvernement imprimer à toutes ces œuvres une grande rapidité d'exécution afin de faire profiter le plus vite possible nos industries souffrantes des avantages qu'elles doivent en retirer.

Une somme de 19,000,000 de francs doit servir aux voies et travaux de nos chemins de fer, à la traction et au matériel, au matériel de traction et de transport, etc.

Dans cet ordre d'idées, nous voyons figurer un chiffre important pour la substitution des rails d'acier aux rails en fer, à l'établissement de doubles voies sur une quantité de lignes où le trafic s'est considérablement développé; nous devons aussi soit agrandir plusieurs de nos gares, soit en créer de nouvelles.

Nous croyons inutile d'entrer dans le détail de tous ces travaux dont l'utilité se comprend facilement : notre réseau national de voies ferrées prend tous les jours de l'extension par la construction de lignes nouvelles ou par le rachat de lignes concédées. La convention que l'Etat vient de contracter avec la Compagnie du Nord Français rendra indispensable, comme le dit fort bien l'Exposé des motifs du Projet de Loi, dans un avenir prochain, la demande de crédits plus considérables encore. Le Gouvernement a été au plus pressé et il ne s'arrêtera pas dans la voie qu'il a suivie.

Enfin, plusieurs dépenses assez importantes sont affectées à l'aménagement des installations du port d'Ostende, notamment pour améliorer l'industrie de la pêche et les conditions de célérité et de sécurité dans le transport des voyageurs.

Votre Commission, Messieurs, à l'unanimité des membres présents, vous propose l'adoption du Projet de Loi.

Le Rapporteur,
PIRET-GOBLET.

Le Président,
BALISAUX.